



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2025-080

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM., Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Michel MANISCALCO et Carmen FERNAGUT.

Excusé : Raymond BORIO représenté par Hugues MARTIN.

Absents : Julie LUCCIONI, Virginie MICHEL, Claire CANDELA, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 7 Nombre de Suffrages exprimés : 8
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMIS DU MUSEE DES ECRITURES POUR L'ANNEE 2026

Madame Julie LUCCIONI et Monsieur Christian CHILLI, Conseillers Municipaux de la commune d'Ampus, étant des membres de l'association, quittent la séance, ne prennent pas part aux débats et ne participent pas au vote.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association LES AMIS DU MUSEE DES ECRITURES (AMUSEC) pour l'année 2026.

En réponse à la demande de l'association, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer et de verser la subvention suivante :

COMPTE	ORGANISMES	MONTANT 2026
65748	AMUSEC	10 000.00 €
TOTAL		10 000.00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer et de verser une subvention à l'association AMUSEC d'un montant de 10 000 € pour l'année 2026,

HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de la commune exercice 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN